



## TARIFICATION LOISIRS 2024

### **ARTICLE 18      LOCATION DE SALLES**

18.1 Tous les coûts incluent les taxes.

<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>GRANDE SALLE</b>	<b>2024</b>
Après funérailles (défunt résident)	Gratuit
Locations diverses: réunion, repas, gala, financement, après-funérailles, etc.	150 \$
Cours (tarif horaire)	50 \$
Clinique de sang/vaccination	Gratuit

<b>CENTRE MULTIFONCTIONNEL</b>	<b>Tarif/heure</b>	<b>Tarif/heure</b>
<b>Gymnase double 25M X 36M</b>	<b>Résident</b>	<b>Non-Résident</b>
<b>2024</b>	<b>2024</b>	<b>2024</b>
Activités ou sports ou réunions ou conférences, dîner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles non-résident	70 \$	140 \$
<b>Gymnase simple (25 m X 18m)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, Diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)	35 \$	70 \$
<b>Terrain de badminton, de tennis, ping-pong et billard</b>		
Sports (pickleball, badminton, basket si prend un terrain badm., etc.)	13 \$	26 \$
Tennis	22 \$	44 \$
Ping-pong, jeux de fléchette et billard	Gratuit	12 \$
<b>Trois salles polyvalentes (complet) 9.5m X 22.5</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)	35 \$	70 \$
<b>Deux salles polyvalentes 9.5m X 15m</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)	28 \$	56 \$
<b>Une salle polyvalente 7.5mX 9.5m</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)	21 \$	42 \$
<b>Centre sportif complet</b>	120 \$	240 \$
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper,		

Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)		
<b>Rez-de-chaussée (sans les salles et le gymnase)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)	41 \$	82 \$
Si ajout d'une ou des salles à ce « FORFAIT »	+ 9 \$	+ 18 \$
Si ajout d'un ou les deux demi-gymnases	+ 19 \$	+ 38 \$
<b>2<sup>e</sup> étage (sans ou avec terrasse)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)	41 \$	82 \$
<b>Rez-de-chaussée (avec gymnase et salles polyvalentes)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)	75 \$	150 \$
<b>Terrasse (12 X 27m) (partie recouverte par un toit : 6,5 m X 19m)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)	35 \$	70 \$
<b>Salon, étage (7 m X 8m)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)	21 \$	42 \$
<b>Salle de ski de fond (sans la section de l'entrepôt)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles (non-résident)	24 \$	48 \$

À noter : Funérailles pour les résidents : Gratuit (Étage ou rez-de-chaussée ou salle)

Un rabais de 20% est accordé pour toute location de plus de 12 semaines consécutives.

Pour location privée (autres que des activités sportives) :

- Un dépôt de 100 \$ est demandé pour des locations de 1-99 personnes.
- Un dépôt de 200 \$ est demandé pour des locations de plus de 100 personnes

## **ARTICLE 19**      **BIBLIOTHÈQUE**

19.1 Les frais pour la perte et les bris des biens de la bibliothèque sont facturés aux coûts réels plus taxes.

**ARTICLE 20      SKI DE FOND ET RAQUETTE**

<b>Ski de fond et raquette</b>	<b>Pour tous</b>
Coût pour la saison : adulte/ado de 14 à 17 ans	30 \$
Billet de jour/adulte/Ado	6 \$
Enfant moins de 14 ans	Gratuit
Location équipement ski de fond ou raquette/adulte/ado	10 \$
Location équipement ski de fond ou raquette/enfant moins de 14 ans	Gratuit

**ARTICLE 21      CENTRE AQUATIQUE****ARTICLE 21 A      COURS DE NATATION**

<b>Cours de natation</b>	<b>Durée</b>	<b>Par session 8 semaines</b>	<b>Par session 10 semaines</b>
Parent-enfant 1 à Nageur 2	30 minutes	44 \$	55 \$
Nageur 3 à Nageur 6	45 minutes	58 \$	72 \$
Jeune sauveteur initié et averti	55 minutes	70 \$	88 \$
<b>Cours de natation privés</b>		<b>Coût à la fois</b>	
3 à 5 ans	30 minutes	20 \$/fois	N/A
6 ans et plus	45 minutes	35 \$/fois	N/A
18 ans et plus	30 minutes	56 \$/fois	N/A

**ARTICLE 21 B      BAINS LIBRES**

<b>Bains libres</b>	<b>À la fois</b>	<b>Carte annuelle</b>
Enfant moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant/adulte et aîné	3 \$	88 \$
Famille**	N/a	165 \$

\*\* La carte familiale inclut les couples ou parent(s) avec enfant résidant à la même adresse.

**ARTICLE 21 C      COURS AQUAFORME (MISE EN FORME)**

<b>AQUAFORME</b>	<b>PAR SESSION</b>
Ados : 12-17 ans	60 \$
Adulte : 18-59 ans	120 \$
Aînés : 60 ans et plus	96 \$

## **ARTICLE 21 D      LOCATION DE LA PISCINE POUR LE SCOLAIRE**

Écoles primaires des Beaux-Prés, de la Pionnière et l'Éveil ainsi que l'École secondaire Mont Sainte-Anne seulement.

	<b>À l'heure 2024</b>
Location de la grande piscine	130 \$
Location du bassin récréatif	95 \$

## **ARTICLE 21 E      COURS DE FORMATION**

<b>Cours</b>	<b>Coût par formation</b>
Étoile de bronze	80 \$
Médaille de bronze	135 \$
Croix de bronze	170 \$
Premiers soins général	105 \$
Sauveteur national	205 \$
Moniteur en sécurité aquatique	310 \$
Requalification Sauveteur	105 \$
Renouvellement Moniteur	105 \$

La Ville de Beupré adhère au programme de subvention du gouvernement : gratuit. S'il n'y a pas de subvention, cette tarification s'applique.

## **ARTICLE 22      CAMP DE JOUR**

<b>Camp de jour / enfants et préados</b>	<b>Résident 2024 Coût/semaine</b>	<b>Non-résident 2024 Coût/semaine</b>
1er enfant	65 \$	215 \$
2e enfant (-10%)*	59 \$	215 \$
3e / 4e / 5e / 6e enfant (-25%)*	49 \$	215 \$
<b>Service de garde – camp de jour</b>		
Service de garde	Gratuit	15,00 \$

\*Pourcentage de rabais au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> enfant s'applique seulement aux résidents  
Pénalité de 35 \$ / enfant pour les inscriptions après la date limite soit le 20 mai 2024

**ARTICLE 23      SEMAINE DE RELÂCHE**

Semaine de relâche	Résident	Non-résident
Enfant / 5 jours	120 \$ - 140 \$	290 \$
Enfant / jour	20 \$ - 40 \$*	58 \$

\*La tarification sera déterminée selon l'activité.

**ARTICLE 24      TERRAIN DE BALLE**

Terrain de balle	2024
Location terrain/jour	242 \$
Location terrain/3 jours	900 \$
Location pour la saison	1 500 \$
Location à l'heure	75 \$

**ARTICLE 25      TENNIS**

Terrains de tennis	Tous	Non-résident
Sans ou avec réservation	Gratuit	Gratuit

**ARTICLE 26      CENTRE MULTIFONCTIONNEL CARTE D'ACCÈS – GYMNASSE**

La carte permet d'avoir accès à toutes les activités libres intérieures **en tout temps durant les heures d'ouverture du centre** sans payer de frais pour les éléments suivants : activités sportives dans le gymnase (sauf tennis), location d'équipement (sports de raquettes), ainsi que des activités de grands groupes organisées par la ville et qui ont lieu. **À noter que les réservations et les activités de la ville ont priorité.**

<b>CARTE D'ACCÈS GYMNASSE FORFAIT 6 MOIS</b>	Résident	Non-résident
Carte d'accès adulte	80 \$	160 \$
Carte d'accès jeune résident (moins de 18 ans)	40 \$	80 \$
Carte d'accès familiale**	161 \$	322 \$
<b>CARTE D'ACCÈS GYMNASSE</b>		
Carte d'accès adulte	115 \$	230 \$
Carte d'accès jeune résident (moins de 18 ans)	57,50 \$	115 \$
Carte d'accès familiale**	224 \$	448 \$

\*\* La carte familiale inclut les couples ou parent(s) avec enfant résidant à la même adresse.

**ARTICLE 26.1      CENTRE MULTIFONCTIONNEL CARTE D'ACCÈS – CLUB DE PICKLEBALL**

Cette carte donne uniquement le droit de jouer au pickleball dans le gymnase double à des plages horaires réservées soit du lundi au vendredi de 13 h à 15 h 30 pour une période de 36 semaines (hiver, printemps et automne) avec un minimum de 60 inscriptions. Si le gymnase est libre, les détenteurs de cette carte pourront jouer à tout autre moment. **À noter que les réservations et les activités de la ville ont priorité.**

<b>CARTE D'ACCÈS PICKLEBALL – 1 AN</b>	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON-RÉSIDENT</b>
Carte d'accès adulte	215 \$	330 \$

**ARTICLE 26.2      CENTRE MULTIFONCTIONNEL CARTE D'ACCÈS ESPACE COLLABORATIF (CO-WORKING)**

La carte permet d'avoir accès à l'espace collaboratif pour le travail ou pour les études sans payer de frais **en tout temps durant les heures d'ouverture du centre** pour les endroits suivants : étage, salon, terrasse, rez-de-chaussée. **À noter que les réservations et les activités de la ville ont priorité.**

<b>CARTE D'ABONNEMENT FORFAIT</b>	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON-RÉSIDENT</b>
<b>CO-WORKING – À L'HEURE</b>		
Tarifcation à l'heure	5 \$	5 \$
<b>CO-WORKING – 6 MOIS</b>		
Carte d'accès plus adulte	55 \$	110 \$
<b>CO-WORKING – 1 AN</b>		
Carte d'accès plus adulte	85 \$	170 \$

\*Gratuit pour tous les étudiants incluant les adultes.

**ARTICLE 27      LOCATION D'ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS**

<b>Raquettes de badminton, de tennis et de ping-pong</b>	<b>Pour tous</b>
Adulte	2,00 \$ /pers.
Enfant	1,00 \$ /pers.

**ARTICLE 28**      **LOCATION DE GYMNASE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT  
SAINTE-ANNE**

	<b>Résident 2024</b>	<b>Non-résident 2024</b>
Gymnase simple et palestre	35 \$	70 \$
Gymnase double	70 \$	140 \$
Un terrain de badminton	13 \$	26 \$

**ARTICLE 29**      **TARIFICATION AUTRES ACTIVITÉS**

29.1 Pour tous cours offerts par le Service des loisirs, le prix fixé sera calculé en fonction des coûts réels engagés pour la tenue de l'activité majoré de 25 % et divisé par le nombre minimum de participants exigés.

29.2 Tarification pour les résidents de 17 ans et moins

Pour un cours ou une activité organisée par la Ville de Beaupré, une réduction de 50 % sur le coût d'inscription est appliquée. Non applicable pour les cours de natation.

29.3 Jardin communautaire

Le coût de location d'un lot est de **50 \$**.

29.4 Frais d'administration – activité et camp de jour

Des frais d'administration de 15 % seront chargés à toute personne inscrite à une activité, qui l'annule avant que l'activité commence officiellement sauf sur présentation d'un billet médical. Aussitôt que l'activité a commencé, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un billet médical. Ce remboursement s'effectuera au prorata du nombre de cours écoulés.

Il en est de même pour le camp de jour sauf que la date de référence sera le premier jour du camp de jour (normalement en juin).

29.5 Tarification pour les employés non-résidents de la Ville

Les employés non-résidents de la Ville bénéficieront de la tarification résident pour toutes les activités de loisirs incluant les activités du centre aquatique. De plus, les employés du centre aquatique seront admis gratuitement aux bains libres.